



DP

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1964

Edition PDF du 27 août 2012
Les articles mis en ligne depuis DP 1963 du 6 août 2012

DOMAINE
PUBLIC

Dans ce numéro

Ueli Maurer: incompatibilité présidentielle (André Gavillet)

Pas d'automatisme pour la présidence de la Confédération

Impôt sur les successions: la France nous ouvre le chemin (Lucien Erard)

Un autre regard sur la convention fiscale franco-suisse

Ces paradis qui ne sont que l'antichambre de l'enfer (Jean-Daniel Delley)

Passionnante mais effrayante, une somme sur l'histoire et la réalité de la finance «off-shore»

Thomas Minder et le nouvel âge du capitalisme (André Gavillet)

Le contrôle des rémunérations abusives ne doit pas faire accepter l'indifférence à l'égard des salaires les plus bas

Les égarements du «modèle standard» économique (Jean-Pierre Ghelfi)

L'allongement de la durée du travail n'est pas une réponse à la revalorisation du franc

En marge de l'année Rousseau: une biographie exhaustive de Madame de Warens (Invité: Pierre Jeanneret)

Anne Noschis, «Madame de Warens, éducatrice de Rousseau, espionne, femme d'affaires, libertine», Vevey, Ed. de L'Aire, 2012, 486 pages

Ueli Maurer: incompatibilité présidentielle

André Gavillet • 13 août 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21301>

Pas d'automatisme pour la présidence de la Confédération

A sa session d'hiver, l'Assemblée fédérale élira, conformément à la Constitution, le président de la Confédération. Pour 2013, ce sera Ueli Maurer. Pourquoi lui? Parce que c'est son tour.

Mais qu'est-ce que ce tournus qui s'impose comme un droit non écrit, supérieur au choix politique?

C'est une pratique qui est inspirée du fonctionnement des Parlements. Ils ont la responsabilité d'organiser débats et décisions selon une procédure admise comme une règle du jeu, impartiale. Et pour prouver que cet accord est reconnu comme antérieur à tout choix politique, l'usage s'est généralisé d'ajuster la présidence des Conseils et la participation au bureau ou aux commissions proportionnellement à la force électorale des partis. C'est une reconnaissance réciproque.

En Suisse, ce bon usage parlementaire a été confondu avec la formule magique, ce

partage du pouvoir qui prétend reconnaître aux grands partis leur part de pouvoir gouvernemental. Ainsi l'Assemblée fédérale découpera le gâteau du président éphémère 2013. Il n'y aura pas de surprise. Tout le monde a vu que la fève avait été placée dans la tranche d'Ueli Maurer. Il sera donc élu sans surprise.

A tort. Le tournus est une dénégation du politique. Ce n'est pas le président du législatif qui sera élu. C'est le président de la Confédération. Et Ueli Maurer ne saurait y être à sa place.

Quelques députés, verts et socialistes, ont courageusement affirmé que ce refus devait être signifié. Aussitôt, on leur a fait comprendre qu'ils dérangeaient, que l'opinion publique ne comprendrait pas cette exclusion, qu'elle n'y verrait que politcaillerie et criailerie.

Il faut persister. Le refus de la présidence à Ueli Maurer est fondé sur deux incompatibilités.

La première tient à la politique extérieure.

Ueli Maurer, comme l'UDC, est viscéralement opposé à un partenariat plus étroit avec l'Union européenne. C'est sa conviction et son combat. Nul ne lui reprochera d'être fidèle à lui-même. Mais on ne peut admettre qu'il les formule publiquement, à sa manière qui se veut lourdement provocante.

L'interview donnée à l'hebdomadaire allemand *Die Zeit*¹⁵ en donne l'illustration, décrivant l'Europe comme une alliance en perte de crédibilité, dangereuse comme tout animal blessé, une Europe envieuse qui cherche à l'extérieur une compensation à ses déboires intérieurs

Un conseiller fédéral en fonction ne peut tenir de tels propos. La réaction du collège fut bien molle. Or l'enjeu dépasse les règles de la collégialité ordinaire. Un Etat ne peut avoir deux politiques extérieures. C'est un principe dont l'évidence n'a pas à être démontrée. A défaut, c'est une invite à la manipulation par des intérêts étrangers. Ce qui est vrai pour un membre du collège s'impose à plus forte raison

au président qui incarne l'unité de la Confédération. S'il voulait faire un geste politique fort, Ueli Maurer renoncerait au tournus présidentiel. On peut douter que cette logique le motive. Alors, qu'elle lui soit imposée!

La deuxième raison est d'incompatibilité de politique intérieure.

Pour la fête nationale, tout ménage suisse a reçu la nouvelle initiative¹⁶ de l'UDC qui serait justifiée par la trop lente application législative du texte constitutionnel accepté par le peuple en 2010

sur le renvoi des étrangers criminels (DP 1963¹⁷). Cette initiative de mise en œuvre est l'occasion pour des raisons électorales cyniques d'associer, en caractères gras, étrangers et criminels.

L'initiative, dans son pointillisme juridique, permet d'énumérer tous les crimes susceptibles d'être commis par des étrangers devant être expulsés automatiquement: le meurtre, la mise en danger de la vie d'autrui, l'escroquerie et même, car il faut songer à tout, la fabrication de fausse monnaie. La liste est longue

comme le code pénal.

Vouloir, par une initiative, régler l'application d'une autre initiative est absurde comme tenter de serrer une vis sans fin. Mais associer étranger et crime avec une telle insistance est un amalgame intolérable.

Un président incarne l'unité nationale dont les étrangers sont une partie irremplaçable. L'UDC ne parle que d'expulsion, de renvoi, d'épuration.

Qu'on bloque le tourniquet. Qu'on fasse un choix politique!

Impôt sur les successions: la France nous ouvre le chemin

Lucien Erard • 25 août 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21363>

Un autre regard sur la convention fiscale franco-suisse

La possibilité d'introduire sans douleur un impôt fédéral sur les successions est le véritable signal qu'envoie la France avec la nouvelle convention paraphée avec Berne.

Les craintes exprimées notamment en Suisse romande de voir les

contribuables français quitter notre pays si l'on augmentait l'impôt sur les successions ne sont pas fondées. Avec la nouvelle convention, la facture fiscale globale restera pour les héritiers la même, quel que soit l'impôt prélevé en Suisse.

Nos voisins ont été longtemps respectueux de nos particularités, en particulier celles que représentent nos institutions

de démocratie directe. Nous en avons oublié qu'ils pouvaient avoir d'autres intérêts, d'autres priorités et que notre refus d'en tenir compte pourrait finir par les irriter. Se mettre alors d'accord implique des concessions de part et d'autre. Négocier permet de comprendre quels sont les véritables intérêts des partenaires. Mais le passage devant un Parlement où certains ont fini par croire

aux mythes de l'indépendance et de la souveraineté sans limites – le socle de leur propagande électorale – peut s'avérer plein de surprises.

Le refus de l'accord de survol avec l'Allemagne se paie très cher, aujourd'hui encore (DP 1963²). Les cris d'orfraie appelant au refus du projet d'accord³ avec la France sur l'imposition des successions relèvent du même nationalisme exacerbé. Ceux qui réclament le rejet de l'accord pour ne pas apposer la signature de la Suisse sur un principe qu'ils refusent – l'imposition au domicile de l'héritier – oublient de dire que l'éventuel impôt payé en Suisse sera déduit de l'impôt français.

Ne pas ratifier l'accord n'empêchera pas la France, dans l'hypothèse où, comme annoncé, elle résilie l'actuelle

convention entre les deux pays, d'appliquer l'imposition au domicile de l'héritier. Une règle au demeurant pas illogique puisque l'héritier reçoit un revenu dont il est débiteur de l'impôt.

Or rien ne garantit que sans cet accord la France continuera de déduire de sa facture les montants payés en Suisse, même si la législation française semble le prévoir. C'est précisément pour éviter de telles doubles impositions qu'est prévu cet accord et qu'il en prend d'ailleurs le nom.

Quant à l'imposition des biens immobiliers, elle reste, comme auparavant, et comme c'est généralement le cas, de la compétence de l'Etat où ceux-ci sont situés. Les efforts de certains pour mobiliser⁴ contre cet accord les nombreux Suisses propriétaires en France sont

donc injustifiés.

Reste pour la Suisse à réfléchir aussi à l'imposition des successions, un des impôts les plus justes puisqu'il frappe *de facto* des héritiers qui n'ont aucune justification économique et aucun mérite à recevoir ce cadeau. Cet impôt contribue aussi à réduire la fracture sociale en demandant aux plus riches de contribuer un peu plus aux dépenses de la collectivité, notamment en faveur des plus défavorisés.

Si cet impôt est aujourd'hui en voie de disparition, c'est que la concurrence fiscale entre cantons joue à plein, tant les plus fortunés sont mobiles. Il était donc temps de songer à un impôt fédéral sur les successions qui touche les habitants les plus fortunés de notre pays, nationaux ou étrangers (DP 1933⁵).

Ces paradis qui ne sont que l'antichambre de l'enfer

Jean-Daniel Delley • 22 août 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21346>

Passionnante mais effrayante, une somme sur l'histoire et la réalité de la finance «off-shore»

Depuis l'éclatement de la

crise financière, les gouvernements clament leur volonté de ne plus tolérer l'existence des paradis fiscaux. Récemment le fisc britannique, pour preuve de

sa détermination, a publié⁹ sur l'Internet photos et noms de fraudeurs fiscaux.

En réalité les paradis fiscaux sont solidement implantés

sur l'ensemble de la planète, offrant aux riches de ce monde et aux entreprises les moyens d'échapper à l'impôt et à la sphère financières de se soustraire aux contrôles réglementaires.

Dans un ouvrage¹⁰ remarquablement documenté, *Les paradis fiscaux. Enquête sur les ravages de la finance néolibérale*, le journaliste économique britannique Nicholas Shaxson écrit l'histoire de cette toile d'araignée et démonte les mécanismes d'un système qui constitue le cœur même de l'économie mondialisée.

Les paradis fiscaux se sont développés à partir de la première guerre mondiale, offrant un refuge aux fortunes et revenus fuyant l'effort fiscal exigé à cette époque. Mais Shaxson note que c'est l'invention de l'euromarché dans les années 1950 qui a provoqué la véritable explosion de la finance *off-shore*. Après-guerre, les mouvements transfrontaliers de capitaux sont sévèrement contrôlés; les banques n'acceptent des dépôts et n'effectuent des transactions en monnaie étrangère que pour réaliser des opérations spécifiques avec leurs clients.

Pourtant la *City* londonienne ne tarde pas à trouver une

échappatoire. Les banques remplacent la livre sterling par le dollar dans leurs opérations internationales de prêt. Au-lieu de sévir, la Banque d'Angleterre couvre le procédé. Elle considère que ces opérations n'ont pas lieu en Grande-Bretagne et n'ont donc pas à être réglementées. Mais comme cette activité n'a pas lieu dans d'autres pays, ces derniers ne peuvent intervenir. Dorénavant les banques tiennent une double comptabilité, une comptabilité *off-shore* où aucune des parties n'est britannique et une comptabilité *on-shore* où au moins l'une des parties contractantes est britannique. Ce vide réglementaire va engendrer un marché qui devient le principal fournisseur mondial de capitaux, un marché débarrassé de toute contrainte réglementaire. Londres, qui vient de perdre son empire colonial, se retrouve à la tête d'un nouvel empire, celui de la finance *off-shore*.

Car les paradis fiscaux ne se limitent pas à quelques sites tropicaux. Ces derniers ne sont que les pièces rapportées d'un système à trois acteurs principaux: Londres avec les îles anglo-normandes et des Caraïbes, plus quelques sites hérités de l'empire dans le Pacifique et au Moyen-Orient

ainsi que Hong-Kong; les Etats-Unis, avec ses zones franches bancaires et certains de ses Etats (Delaware, Nevada, Wyoming, Floride notamment) connus pour leur laxisme réglementaire; enfin les vieux paradis européens (Suisse, Liechtenstein, Pays-Bas, Autriche, Luxembourg...), spécialisées dans la gestion des avoirs non déclarés des riches du continent. L'auteur décrit longuement le fonctionnement de ces paradis qui parfois ne se distingue guère de celui d'une mafia. Les portraits de Jersey, du Delaware et de la *City* de Londres sont particulièrement effrayants par ce qu'ils montrent de la démission du pouvoir politique. Celui des grandes sociétés d'audit, peu évoquées dans le débat public, mérite le détour.

Pour Shaxson, la finance *off-shore* - un réseau mondial de paradis fiscaux - est l'un des principaux facteurs à l'origine de la crise de 2007. En se libérant des contrôles publics, les banques se sont développées à tel point qu'elles sont devenues «*trop grandes pour faire faillite*» et ont pu asseoir leur domination sur les pouvoirs politiques, aussi bien à Londres qu'à New York. Les paradis fiscaux, ces juridictions du secret et de

l'opacité, en jouant la sous-enchère fiscale et réglementaire, ont contraint les Etats à entrer dans le jeu de la concurrence. Cette libéralisation généralisée a encouragé les comportements à risque et la dissimulation de la situation réelle des entreprises. Et aujourd'hui les Etats, privés de ressources fiscales importantes, peinent à réparer les effets de la crise.

La lecture de cet ouvrage est aussi passionnante et déprimante que celle d'un roman noir. Shaxson propose néanmoins quelques pistes d'action. Tout d'abord l'information, et son livre y contribue de façon magistrale. Ensuite la transparence, en particulier

l'obligation pour les entreprises multinationales de publier leurs comptes par pays et l'échange automatique des informations fiscales. Et surtout une attention prioritaire portée aux besoins des pays en développement qui souffrent particulièrement de la finance *off-shore*: pour un dollar d'aide, ce sont dix dollars qui fuient ces pays. Enfin une révolution mentale: l'impôt ne doit plus être considéré par les entreprises comme un coût, mais comme un retour sur l'investissement que les Etats réalisent dans les infrastructures, l'éducation et le maintien de l'ordre, dans tous les secteurs de l'activité publique qui rendent possible

l'activité des entreprises.

La Suisse ne sort pas indemne du tableau. Mais elle n'est pas seule en cause et ses plus virulents critiques sont souvent aussi impliqués qu'elle dans le monde de la finance *off-shore*. Entre concurrents, la bataille fait rage. Alors plutôt que de faire le dos rond et de céder peu à peu du terrain, pourquoi ne prendrait-elle pas la tête d'un mouvement de réglementation qui réintégrerait la finance internationale dans un cadre de contrôle public? Pour un Etat qui se prévaut d'une très ancienne tradition démocratique, ce serait là une tâche naturelle. Car, finalement, c'est bien la démocratie qui est en jeu.

Thomas Minder et le nouvel âge du capitalisme

André Gavillet • 24 août 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21354>

Le contrôle des rémunérations abusives ne doit pas faire accepter l'indifférence à l'égard des salaires les plus bas

Le labyrinthe est un jeu. Dans cette multiplication de croisements et rebroussements, comment, sans repère, s'orienter?

L'initiative Minder «contre les rémunérations abusives»⁶ a permis aux parlementaires de jouer au labyrinthe de la démocratie, se perdant dans le contre-projet direct constitutionnel, bifurquant sur un contre-projet indirect, qui serait la révision du Code des obligations, constatant les divergences entre les deux

Chambres et mettant au travail la Commission de conciliation.

Finalement, à bout d'arguments pouvant épuiser les joueurs, Minder a été prié de dire s'il maintenait son initiative. Il maintient. Une autre partie de labyrinthe a commencé. Mais la première manche aura duré cinq ans,

transformant la démocratie directe en démocratie dilatoire.

Positionnement politique

Thomas Minder est sénateur, représentant le canton de Schaffhouse, indépendant mais proche de l'UDC. Patron, il dirige une entreprise de produits cosmétiques et dentifrices, Trybol⁷, dont il a personnellement assuré le succès. Son idéologie est celle de l'entrepreneur. A droite, mais foncièrement opposé à la caste des dirigeants des entreprises cotées en bourse qui, selon des règles de self-service, touchent des salaires abusifs.

Minder a obtenu un succès populaire immédiat. Malgré ses moyens relativement modestes, il ose affronter les plus grands. Il se voit et il est vu comme un David, affrontant Economiesuisse.

Dès lors, il pourra compter sur l'engagement de la gauche, du PS, des Verts. Une friosité regrettable est toutefois à relever, celle de l'Union syndicale suisse, dont le premier secrétaire, responsable des questions économiques, Daniel Lampart, a affiché des critiques publiques⁸. Le renforcement du contrôle par les actionnaires de la rétribution de l'équipe

dirigeante ne change rien fondamentalement, dit-il. Ce qui «*part*» aujourd'hui en salaires abusifs «*partira*» demain en dividendes.

La position de l'USS est équivoque. Quand «*son*» économiste s'est exprimé, quelle liberté est laissée aux organes de décision? Désavouer leur spécialiste? – mais son argumentaire a déjà circulé. L'approuver? – mais c'est une rupture du front de gauche. S'il en est encore temps, que l'USS prouve qu'elle ne se laisse pas imposer avant débat une position de fait accompli et qu'un prochain comité clarifie la situation!

Caste

Sur le fond, il faut se demander si des règles plus exigeantes pour la rémunération des équipes dirigeantes des grandes SA, si un contrôle de leur rétribution change la structure du capitalisme contemporain. Non, dans la mesure où les actionnaires (que leur pouvoir soit ou non renforcé) restent les seuls «*propriétaires*» de l'entreprise.

Et le rejet du caractère abusif des hauts salaires devrait avoir pour corollaire le refus du bas niveau des salaires

minimaux. Il a été presque partout relevé que l'enrichissement des bénéficiaires de rémunérations abusives coïncidait avec l'aggravation de la pauvreté et de la précarité. Ce que révèle l'initiative Minder, la gauche doit s'en servir pour son propre combat.

A relever, signe caractéristique, le droit que se sont accordé les équipes dirigeantes de définir elles-mêmes les critères de leur propre rétribution. Les montants de ces salaires, notamment sous influence des salaires bancaires, n'ont plus de référence concrète. Ils s'établissent par recherche des privilèges ou par comparaison, par avidité.

Les équipes directoriales, le Conseil d'administration, le Conseil consultatif, la Commission d'évaluation représentent une caste qui s'octroie une part de la plus-value. Ce n'est pas un phénomène isolé, mais l'expression d'une évolution. Thomas Minder a été sensible à cette prise de pouvoir. Ce n'est plus le cas Ospel ou Vasella, mais une mutation capitaliste.

A attaquer comme telle. L'initiative en est la bonne occasion.

Les égarements du «modèle standard» économique

Jean-Pierre Ghelfi • 21 août 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21334>

L'allongement de la durée du travail n'est pas une réponse à la revalorisation du franc

Se souvient-on des «*mesures d'urgence*» prises l'année dernière par nombre d'entreprises pour faire face à l'effondrement des deux monnaies les plus importantes pour les exportateurs helvétiques, l'euro et le dollar?

Ces mesures d'urgence ont consisté à allonger la durée hebdomadaire du travail sans compensation salariale, par exemple de 40 à 44 heures. L'argument était arithmétique.

L'augmentation de la durée du travail de 10% permet de compenser une partie de la perte de compétitivité résultant de l'envolée du franc. Les entreprises qui ont imposé des mesures d'allongement du travail à leurs salariés entendaient en quelque sorte partager la charge résultant de la revalorisation de 20% de la monnaie.

Rappelons des données chiffrées qui ont leur

importance. En l'espace d'une année et demi (de début 2010 à l'été 2011), les deux monnaies ont subi une baisse spectaculaire par rapport au franc suisse. Les valeurs mensuelles moyennes de l'euro ont passé de 1,48 à 1,18 franc (-20%) et celles du dollar de 1,03 à 0,78 franc (-24%), voir les séries statistiques¹¹ de la BNS. D'où la décision de la BNS en septembre 2011 de fixer un cours plancher à l'euro (1,20 franc). Quant au dollar, il a bénéficié de la crise de l'euro et regagné un peu du terrain perdu (0,98 franc en moyenne mensuelle en juillet dernier).

Les relations de travail peuvent-elles reposer sur une idée telle que celle de «*partage des sacrifices*»? Début août, un article du Temps¹² titrait sur la «*volte-face*» des entreprises, et citait Michael Beckmann, professeur de l'Université de Bâle: «*ce retour en arrière semble prouver que ces mesures sont inefficaces*».

La juste reconnaissance du travail

Une augmentation de la durée du travail, quelle qu'en soit la raison, sans compensation salariale, équivaut à une diminution du salaire horaire. Et, sauf situation de contrainte, les salariés, depuis que le salariat existe, n'acceptent pas que leurs conditions de travail se dégradent. Si ces dernières leur sont imposées, ils ont mille et une manières de traîner les pieds pour manifester leur désaccord. Avec, au final, une production qui peut ne pas être supérieure, voire même devenir inférieure, en dépit (ou à cause?) d'un temps de travail allongé.

Que nous enseignent ces décisions entrepreneuriales suivies de leur «*volte-face*»? Rien de moins que la réalité: l'économie ne fonctionne pas selon les principes des théories libérales classiques. En particulier, le marché du travail n'existe pas. Il y a certes une demande (celle des salariés) et une offre (celle des employeurs). L'offre s'ajuste, du moins en partie, en fonction de l'évolution de la conjoncture. Mais pas la demande, ou seulement très

partiellement.

Le «*marché*» du travail est en fait bourré de rigidités qui font qu'il n'est pas un marché au sens des manuels d'économie.

L'observation a souvent été faite que même dans des situations de crises, avec fermetures d'entreprises, pertes d'emplois et chômage important, les salaires ne s'ajustent pas vers le bas ou le font dans une faible mesure et très provisoirement. Et pourquoi? Les enquêtes et recherches avancent plusieurs explications qui sont toutes d'une assez grande simplicité. Elles tournent autour de notions telles que le respect du travailleur et la juste reconnaissance de son travail.

Salaires correct et décent

Lors d'assemblées syndicales où il est question de salaires, deux adjectifs sont les plus souvent entendus: correct et décent. Les salariés veulent que la rémunération de leur travail

soit «*correcte*» ou «*décente*». Ces termes ne rentrent pas vraiment dans les canons de l'économie libérale.

La «*loi*» de l'offre et de la demande ne sait pas trop qu'en faire. Pourrait-on aller jusqu'à affirmer que l'appréciation des personnels quant au niveau correct ou

décent de leurs salaires détermine à lui seul le bon fonctionnement et la compétitivité des entreprises? Peut-être pas tout à fait. A défaut d'en être une condition suffisante, elle en est en revanche assurément, une condition nécessaire.

La non conformité du marché du travail au modèle standard dit bien à quel point ledit modèle rend mal compte du fonctionnement effectif de l'économie. Et ce que l'on vient de dire à propos du marché du travail vaut, plus généralement, pour les motivations du prétendu «*homo economicus*» qui serait un être gouverné exclusivement par la rationalité et l'égoïsme. Toutes les théories qui tentent de démontrer la cohérence intrinsèque du modèle libéral néoclassique (le «*modèle standard*») partent de ces présupposés. Or les gens sont quelquefois mus par la rationalité et l'égoïsme, mais parfois aussi par l'altruisme, l'équité et le sens de la justice. Tout devient alors beaucoup plus compliqué. Mais aussi plus intéressant.

Les surprises des balances commerciales

Voyez par exemple la problématique taux de change / exportations.

Depuis une quinzaine d'années, les Etats-Unis accumulent de très importants déficits de leur balance commerciale (importations supérieures aux exportations) de l'ordre de plusieurs centaines de milliards de dollars par année. En automne 2001, le taux de change dollar / franc suisse était proche de 1,80 franc, presque le double de ce qu'il est maintenant. La baisse de la valeur du dollar durant cette période aurait dû produire ce que les manuels prévoient: un recul des importations des Etats-Unis et une hausse de leurs exportations, avec au final un net rééquilibre de leur balance commerciale. Or il n'en est rien. Cette dernière reste lourdement déficitaire.

La Suisse est dans la situation inverse. Avec des hauts et des bas, la monnaie helvétique se revalorise depuis quatre décennies. «*Normalement*», les exportations des entreprises suisses devraient avoir tendance à décliner et les importations à augmenter, avec au bout du compte une balance commerciale très déficitaire. Or, on observe le mouvement inverse. Dans les années 70 et 80, nos importations étaient supérieures à nos exportations. Depuis les années 90, c'est le contraire.

Nous reprendrons ce thème à

une autre occasion, car il mérite d'être approfondi. Mais en attendant, on peut observer que les concepts mécanistes développés dans les manuels d'économie ne rendent manifestement pas

compte de la réalité. D'autres facteurs, pour l'essentiel qualitatifs et humains, doivent forcément jouer un rôle important, sinon prépondérant. A l'image de ceux qui ont montré ces

derniers mois que la réponse correcte à la revalorisation du franc n'est pas une hausse de la durée du travail car, comme le dit le professeur Beckmann, «ces mesures sont inefficaces».

En marge de l'année Rousseau: une biographie exhaustive de Madame de Warens

Invité: Pierre Jeanneret • 18 août 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21313>

Anne Noschis, «Madame de Warens, éducatrice de Rousseau, espionne, femme d'affaires, libertine», Vevey, Ed. de L'Aire, 2012, 486 pages

Chacun a à l'esprit les lignes admirables par lesquelles débute le Livre sixième des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau: «*Ici commence le court bonheur de ma vie; ici viennent les paisibles, mais rapides moments qui m'ont donné le droit de dire que j'ai vécu. Moments précieux et si regrettés! (...) Je me levais avec le soleil, et j'étais heureux; je me promenais, et j'étais heureux, je voyais Maman, et j'étais heureux*»...

La maison des Charmettes, sur les hauts de Chambéry, est devenue un véritable lieu de pèlerinage, attaché à la

personne du grand écrivain, mais aussi à celle de sa protectrice, de son égérie, de son initiatrice, Madame de Warens (1699-1762), née Françoise-Louise de la Tour. Les sites qui entourent sa naissance à Vevey, transfigurés dans *La Nouvelle Héloïse*, allaient eux aussi devenir le but de nombreux voyageurs, et initier le tourisme lémanique. Jean-Jacques nous décrit celle qu'il appellera Maman: «*Elle avait un air caressant et tendre, un regard très doux, un sourire angélique (...) il était impossible de voir une plus belle tête, un plus beau sein, de plus belles mains et de plus beaux bras.*» (Livre deuxième). Mais jusqu'ici – hormis quelques études à elle consacrées – nous ne la connaissions, pour ainsi dire, que par réfraction, à travers

les yeux de Jean-Jacques, et sur une période limitée de sa vie.

Anne Noschis, enseignante dans un Gymnase vaudois, a eu l'heureuse idée de lui consacrer une vaste biographie¹³, Disons-le d'emblée: l'ouvrage pêche par surabondance, comme si l'auteure, romancière expérimentée mais faisant ses premières armes d'historienne biographe, n'avait pu se résoudre à élaguer les fruits d'un travail de recherche par ailleurs remarquable. Ainsi, on peut se demander si l'inventaire complet des vêtements de Mme de Warens ou de son époux, Sébastien-Isaac de Loys, présente vraiment un intérêt majeur pour le lecteur. Cette réserve étant faite, il faut souligner la grande richesse et l'intérêt du

livre.

Ce dernier constitue une véritable fresque du Pays de Vaud sous la férule bernoise, et du royaume du Piémont-Savoie. On y apprend notamment de multiples choses sur l'économie locale. Saviez-vous par exemple que l'on cultivait le lin et le chanvre sur le site actuel de Dorigny? que les montagnes de Savoie renfermaient de bons filons de lignite? ou, dans le domaine de la foi, que le piétisme venu d'Angleterre était une manière indirecte de résister à la mainmise sur le pays de Leurs Excellences de Berne? Anne Noschis présente, par ailleurs, de manière extrêmement claire la concurrence religieuse qui fait rage entre, d'une part la ville de Genève et l'Etat de Berne protestants, d'autre part la très catholique Savoie du roi Victor-Amédée II, qui cultive des plans de reconquête armée de ses anciennes propriétés, la cité de Calvin et le Pays de Vaud. C'est passionnant comme un roman d'espionnage, d'autant plus que Mme de Warens y sera mêlée comme espionne! Car si l'auteure s'ingénie à décrire le contexte économique, politique et social dans lequel évolue son héroïne, c'est bien sûr à elle qu'est consacrée la majeure partie de l'ouvrage.

Or Françoise-Louise en vaut

la peine! Orpheline, mariée à 14 ans pour des raisons où la dot joue un rôle important, épouse peu heureuse dans une union dont elle s'affranchit par sa fuite rocambolesque de 1726 vers Chambéry, elle s'affirme tôt comme une femme de tête et de volonté, une féministe avant la lettre. L'épisode de sa conversion et de sa très théâtrale abjuration est l'un des plus intéressants du livre. En affirmant «*Quel qu'eût été le motif de son changement de religion, elle fut sincère dans celle qu'elle avait embrassée*», Rousseau, qui pourtant idéalise sa bienfaitrice, nous met la puce à l'oreille. Tout acquise à la Contre-Réforme, la monarchie savoyarde ne lésinait pas, en effet, à mettre la main à la bourse pour offrir des pensions aux convertis arrachés à l'hérésie «*soi-disant réformée*»... Anne Noschis précise par ailleurs ce que l'on soupçonnait déjà, le rôle d'espionne, d'agent secret de Mme de Warens, à la solde du roi du Piémont, dont l'une des tâches aurait été de préparer l'insurrection des nobles vaudois contre Berne. Elle nous renseigne aussi sur les dons d'entrepreneuse (notamment dans l'exploitation des mines) et de femme d'affaires – souvent imprudente dans ses mises de fonds – de son

personnage.

Quant à la rencontre avec Jean-Jacques Rousseau et leur vie commune dans le site idyllique des Charmettes, elles nous sont évidemment mieux connues – bien qu'unilatéralement – par les pages immortelles des *Confessions*. On retrouve dans cette biographie des personnages devenus célèbres par l'évocation qu'en fait Jean-Jacques: par exemple Mesdemoiselles Gallay et de Graffenried, dont le nom est indissolublement lié à «*l'épisode des cerises*». L'auteure apporte d'utiles compléments sur le ménage à trois qui unit Maman, Jean-Jacques, Claude Anet puis Jean-Samuel Wintzenried. On regrettera cependant qu'Anne Noschis n'ait pas jugé bon d'utiliser les analyses convaincantes de Jean Starobinsky et Pierre-Paul Clément sur la sexualité de Rousseau, c'est-à-dire le lien entre la mort de sa mère à sa naissance et sa crainte de l'acte sexuel «*qui tue*». En nous éclairant sur l'important réseau social de la baronne, elle propose des clés qui nous permettent de mieux comprendre les rapides succès musicaux et littéraires de son protégé.

Madame de Warens n'a sans doute pas «*fait*» Jean-Jacques Rousseau, ce serait

outrancier que de l'affirmer.
Mais, comme le montre
l'auteure avec force et
conviction, elle a été pour son
protégé une éducatrice, une
inspiratrice sans laquelle le
jeune apprenti fuyant son
maître genevois fût peut-être
resté «*un éternel vagabond,*
colporteur dans le meilleur

*des cas, brigand dans le
pire*» dont nul, aujourd'hui,
n'eût songé à commémorer le
tricentenaire de la naissance.
Par son livre toujours précis
et souvent chaleureux, Anne
Noschis comble une lacune
historiographique.

Signalons aussi que le Musée

historique de Vevey (avec le
concours d'Anne Noschis)
consacre
une exposition¹⁴ à *Madame
de Warens (Vevey 1699 –
Chambéry 1762). Amie,
maîtresse et bienfaitrice de
Jean-Jacques Rousseau,*
jusqu'au 6 janvier 2013.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1964#>
2. <http://www.domainepublic.ch/articles/21282>
3. <http://files.newsnetz.ch/upload//1/6/16472.pdf>
4. <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/fiscalite-etat-francais-sattaquent-heritiers-residents-suisse/story/22244773>
5. <http://www.domainepublic.ch/articles/19073>
6. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis348t.html>
7. http://trybol.ch/1_4108.html
8. <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Gewerkschafter-Lampart-wettert-gegen-Abzockerinitiative/story/12630752>
9. <http://www.tagesanzeiger.ch/digital/internet/ausland/europa/Steuersuender-am-Internetpranger/story/10788218>
10. <http://boutique.lesoir.be/les-paradis-fiscaux-enquete-sur-les-ravages-de-la-finance-neoliberal-nicholas-shaxson-disponible-le-30-avril.html>
11. <http://www.snb.ch/fr/about/stat/statpub/akziwe/stats/akziwe>
12. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/995ccf22-db18-11e1-a48b-75eaecb088a4/Des_entreprises_r%C3%83%C2%A9duisent_d%C3%83%C2%A9sormais_le_temps_de_travail
13. <http://www.editions-aire.ch/details.php?id=1683>
14. http://www.museehistoriquevevey.ch/francais/expo_madame-de-warens.html
15. <http://www.zeit.de/2012/26/CH-Interview-Maurer>
16. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis433t.html>
17. <http://www.domainepublic.ch/articles/21273>